



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du VENDREDI 8 AVRIL 2022 -**

Convocation adressée le 1^{er} avril 2022
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 15 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRESENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, *MAIRE*,

Mmes & MM. GIGAREL Caroline, VAN CAUWENBERGE Aude, LARROQUE Antony, WASTERLAIN Didier, BOUDINA Malika, DUFOUR Stéphane, FLINOIS Marie-Catherine, VAN DEN BROECK David, *ADJOINTS AU MAIRE*,

Mmes & MM. DUBUISSON Alexis, LAURENT Danièle, BONDUE Bernard, FROMENT Annie, DIREZ Philippe, MARTIN Olivier, ROLAND Laetitia, ABRAHAM Maxime, BARRE Patrick, JAMES Pierre, FORIEL Christophe, WILLAME Michel, ROULY Brigitte, MABILLE Quentin, *CONSEILLERS MUNICIPAUX*,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme LARVOR Geneviève à Mme BOUDINA Malika,

M. TRIGAUT Michel à M. WILMOTTE Stéphane, Mme DUFOUR Nicole à M. DUFOUR Stéphane, Mme LOTTEGIER Malika à Mme VAN CAUWENBERGE Aude, M. CLOEZ Fabien à M. VAN DEN BROECK David, Mme DELVAS Audrey à Mme GIGAREL Caroline, Mme FAROUX Ophélie à M. LARROQUE Antony, M BECQUET Gilles à M. FORIEL Christophe, M. BOTTEAU Vincent à M. MABILLE Quentin,

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme BAILLON Kelly.

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur ABRAHAM Maxime est désigné pour remplir cette fonction.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET ANNEXE RENOVATION URBAINE**

N° Acte : 2022-32	Date de l'acte : 08.04.2022	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 et suivants, R.2311-1 et suivants, L.2312-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 1996 ayant décidé de retenir la présentation du budget par nature ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2006 ayant autorisé la création d'un budget annexe Rénovation Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2022 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Considérant que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Considérant que d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement votée au niveau du CHAPITRE,
- Une section d'investissement votée au niveau du CHAPITRE,

Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses.

Considérant que les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le Vote du Compte Administratif, et que ces résultats sont intégrés au Budget Primitif 2022, contribuant à son équilibre.

Considérant que le Budget Primitif 2022, dont la présentation est détaillée dans le rapport budgétaire joint en annexe, est repris comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>	<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>
66	Charges financières	270 000,00	74	Dotations et participations	1 598 842,74
023	Virement à la section d'investissement	1 328 842,74			
<i>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>1 598 842,74</i>	<i>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>1 598 842,74</i>

La section de fonctionnement du Budget Annexe Rénovation Urbaine est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 598 842,74 €.

N° Acte : 2022-32	Date de l'acte : 08.04.2022	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>	<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>
16	Emprunts et dettes	1 265 000,00	021	Virement à la section d'investissement	1 328 842,74
001	Déficit d'investissement reporté	1 419 066,58	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 346 796,46
	RAR dépenses	56 572,62	10	Dotations, fonds divers et réserves	65 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 740 639,20	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 740 639,20

La section d'investissement du Budget Annexe Rénovation Urbaine est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 740 639,20 €.

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE M. David VAN DEN BROECK, Adjoint, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votants : 32 Pour : 25 Abstentions (refus de vote) : 7

APPROUVE le Budget Primitif Annexe Rénovation Urbaine 2022.

**Pour Extrait Conforme,
 Pour le Maire empêché,
 La 1^{ère} adjointe,**




Caroline GIGAREL.

**Certifié exécutoire
 compte tenu de la transmission
 en Sous-Préfecture le :
 de la publication le :
 Le Maire,**

N° Acte : 2022-32	Date de l'acte : 08.04.2022	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------